

L'UCP reçue par le Directeur de la démocratie, des citoyens et des territoires

Lors de l'audience du 18 janvier dernier, une délégation de l'UCP a pu, à nouveau, attirer l'attention du Directeur de la démocratie, des citoyens et des territoires sur le manque d'attractivité des postes en mairies d'arrondissement, le manque d'effectif et l'intérêt d'un bilan de la labellisation « QualiPARIS ».

Alors que la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT) a devancé l'expérimentation sur le télétravail, il apparaît essentiel que les critères qui ont présidé à la sélection des demandes retenues soient totalement transparents et donc connus des personnels, ce à quoi s'est engagé le directeur.

Concernant la procédure d'instruction des dossiers de demandes de subvention qui comporte plusieurs niveaux de validation, la seule mention du nom de l'agent instructeur est de nature à présumer une responsabilité dans la décision finale qui n'est pas la sienne. Aussi la fiche d'évaluation des risques devrait-elle être clarifiée, ce que le directeur a reconnu proposant de mettre à l'étude une modification de la procédure.

À propos de l'ouverture de tous les services des mairies d'arrondissement, le samedi, l'UCP a évoqué une information diffusée localement selon laquelle une expérimentation serait à l'étude. Le directeur a confirmé qu'un tel projet n'était pas à l'ordre du jour.

Au sujet des kiosques citoyens et des « bus-mairie » qui devraient être prochainement mis en place, l'UCP a insisté sur l'importance de renforcer la sécurité des personnels en y impliquant la Direction de la prévention et de la protection (DPP) et de prévoir dans ou à proximité de ces structures un équipement sanitaire et un point d'eau.

Dans le cadre de la réforme du cycle de travail des agents de logistique générale, l'UCP a rappelé que tous les responsables d'équipe n'ayant pu bénéficier d'un reclassement en catégorie B, le maintien d'emplois fonctionnels de chef de service intérieur participerait de l'attractivité des fonctions.

L'harmonisation des règles de badgeages des agents de logistique générale est une priorité pour l'UCP qui souhaite la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un dispositif garantissant l'égalité de traitement des personnels.

L'accueil dans les mairies d'arrondissement est en pleine mutation ; une mission de préfiguration a été confiée à l'association « 27^{ème} région », connue pour conduire des programmes de « recherche-action » visant à tester de nouvelles méthodes d'innovation avec les acteurs publics. L'UCP a insisté sur la nécessité de configurer les locaux pour un meilleur respect de la confidentialité des entretiens et de bien prendre en compte l'alourdissement de la charge de travail des responsables d'accueil. Pour le directeur, il s'agit d'un dossier très complexe qui doit intégrer également le départ de certains services (tribunaux d'instances, antennes de police), les éventuels transferts de compétences entre préfecture de police et Ville de Paris.

Les réorganisations successives et le manque de reconnaissance des agents entraînent une démotivation générale et de nombreux départs.

Il a été rappelé par l'UCP qu'« **un dialogue social constructif, c'est construire les uns avec les autres le mieux travailler ensemble** » et que, pour cela, « **témoigner de la considération à chaque agent doit être le signal fort de cette démarche, très attendue des personnels** ».

« L'encadrement de proximité au cœur de nouvelles tensions au travail »

L'université des cadres a invité Anne GILLET, sociologue du travail et des organisations et enseignante au Conservatoire national des arts et métiers pour évoquer la situation de la maîtrise (chefs d'équipe, contremaîtres, chefs d'atelier) dans le secteur des transports.

La maîtrise, comme tout encadrement de proximité, a un double positionnement ; en effet, si elle a une position intermédiaire dans la chaîne hiérarchique entre sa propre hiérarchie et ses collaborateurs, elle a également une position d'intermédiaire en charge de relayer les instructions de ses chefs et de faire remonter les réactions de son équipe. Elle se trouve prise « entre le marteau et l'enclume », selon l'image reprise par de nombreux sociologues.

Cet encadrement de proximité est en effet un objet et un acteur du changement ; on attend de lui non seulement qu'il s'adapte à un travail qui se diversifie et accroît ses contraintes, mais également qu'il conduise le changement tout en garantissant la paix sociale. Sa compétence technique doit s'accompagner désormais de qualités managériales.

Dans le cadre de politiques qui instituent le plus souvent un raccourcissement de la ligne hiérarchique, une responsabilisation sur des objectifs imposés et sur une qualité de service, sa responsabilité est élargie. Il doit alors trouver des compromis et surmonter des attentes contradictoires, suivant qu'elles viennent de sa hiérarchie ou de ses collaborateurs.

Ces personnels sont des encadrants sans avoir le statut de cadres, d'où un positionnement parfois difficile à trouver.

CHSCT de la DASES : Quand la précarité est où on ne l'attend pas...

Lors du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), en date du 3 février dernier, l'UCP a alerté les représentants de l'Administration sur les conditions d'accueil du secteur éducatif auprès des jeunes majeurs.

Ce nouveau secteur qui va aider les jeunes concernés à élaborer un projet de vie et un projet professionnel, dans un partenariat développé avec de nombreuses associations pour les aider à comprendre la réalité du monde du travail, à y rentrer et à les parrainer, constitue un projet novateur, porteur d'une belle ambition.

Que reste-t-il de la grande responsabilité morale évoquée en Conseil de Paris, quand les personnels sont accueillis de locaux provisoires en locaux provisoires, en quête constante d'une salle de réunion, de bureaux, de locaux propices à la confidentialité des entretiens, sans parler des préparatifs répétés de déménagement ?

Les locaux que l'on dédie à une activité, sont symboliques de l'intérêt qu'on y porte !

Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72
